La loi sur la communication sociale entre en vigueur à Cuba

Image not found or type unknown

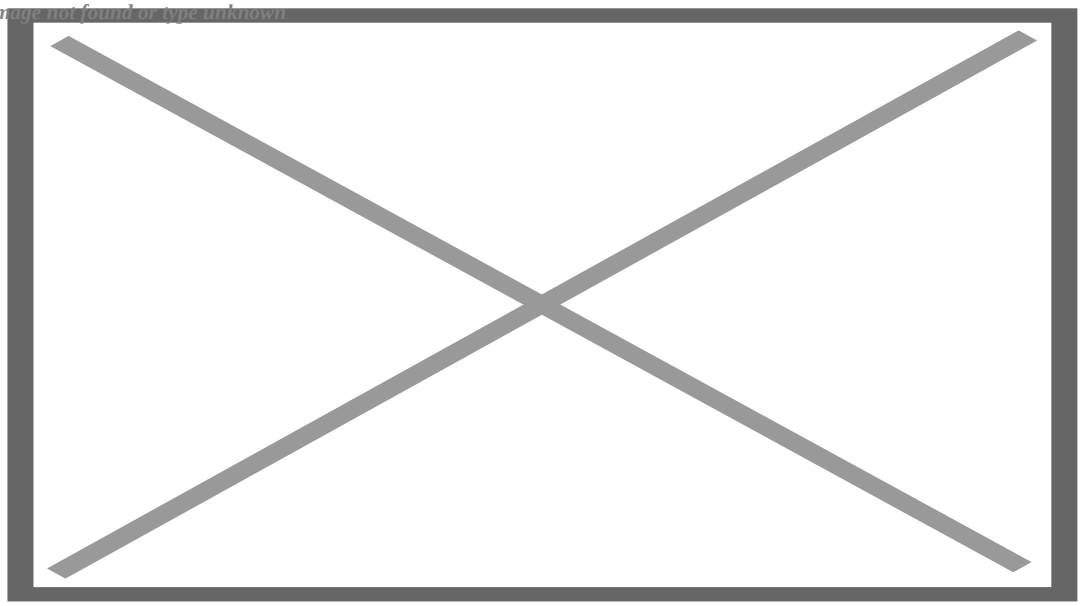

La Havane, 4 oct (RHC) La loi cubaine sur la communication sociale est entrée en vigueur ce vendredi. Il s'agit de la première loi de ce type dans le pays et elle est considérée comme un élément essentiel du progrès politique, économique, social et culturel de la nation caribéenne.

Publiée dans La Gaceta Oficial de la República dans son édition ordinaire n° 48 le 5 juin, la loi comprend des réglementations pour la communication sociale dans les sphères organisationnelle, médiatique, communautaire et du cyberespace, ainsi que pour la communication politique, le bien public et la communication de crise.

Elle traite également du cadre juridique de la conception de la communication visuelle et industrielle, de l'image de marque d'un pays, de la publicité et du parrainage dans différents domaines (par exemple, la culture et le sport), et de la communication de voie publique.

Elle traite également de la réglementation et du contrôle des processus de communication sociale, dont l'Institut de l'information et de la communication sociale (ICS) est responsable.

Selon la vice-présidente de cet organisme, Belkis Pérez, l'un des principaux défis de la mise en œuvre de cette loi a été de compléter les cadres de l'institut dans chacune des municipalités du pays.

Belkis Pérez a expliqué dans l'émission de radio Mesa Redonda qu'il s'agissait d'un "processus de construction collective et d'apprentissage mutuel, chaque jour nous apprenons quelque chose de plus, d'autant plus qu'il s'agit d'un institut qui n'a pas d'expérience préalable".

La directrice générale de la communication organisationnelle et communautaire de l'ICS, Anamaris Solórzano, a souligné que l'instrument juridique contribue à améliorer le système de communication, à déterminer les rôles et les responsabilités des communicateurs institutionnels et à donner des conseils pour que tout fonctionne mieux.

Dans le domaine de la radio et de la télévision, elle a indiqué que le règlement délimite les responsabilités et les modèles d'action dans les espaces publics numériques des directeurs et des membres des institutions qui, conformément à l'intérêt public de leurs fonctions, doivent prendre en compte les questions liées à la communication.

Pour sa part, la directrice générale adjointe de la publicité et du parrainage de l'ICS, Lorayne Izquierdo, a expliqué que les acteurs économiques légalement reconnus dans le pays, qu'ils soient étatiques ou non, peuvent faire de la publicité.

« L'insertion et la diffusion de la publicité dans les médias sont autorisées ; le propriétaire doit demander au président de l'Institut de l'information et de la communication sociale l'autorisation d'insérer et de diffuser la publicité », a-t-elle ajouté.

Lorayne Izquierdo a souligné qu'il est important de tenir compte, dans la pratique, des sujets protégés par la loi, tels que les enfants, les femmes, les personnes âgées et les personnes handicapées.

La loi sur la communication sociale vise à développer les capacités de communication de la population cubaine, à faciliter une meilleure communication et à créer une société capable d'exercer un contrôle populaire (Source : Prensa Latina).

---

https://www.radiohc.cu/fr/noticias/nacionales/366762-la-loi-sur-la-communication-sociale-entre-en-vigueur-a-cuba

Radio Habana Cuba